



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

**Nombre de Membres du
Conseil d'Administration : 17
En exercice : 17
Qui ont pris part à la Délibération : 13**

Date de la convocation : 1er Octobre 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq et le huit Octobre, à 17h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de madame BURDY Jeannine, Vice-Présidente

PRESENTS :

Mrs Mmes : RUFO Robert - MARIANI Richard - LYON Christine - HOFFMANN Franck - QUENIN Marie-Thérèse - BASSO Charles - ROMEO Françoise - BOUVET Estelle - BULTET Renée - BLANC Sabine

REPRESENTES :

M. SALABERT Alain par Mme BURDY Jeannine - M. DEGRANDY Patrick par Mme QUENIN Marie-Thérèse

ABSENTS :

M. COLLIN Eric - M. TAVERA Jean-Pierre - Mme SEGURA Laurence - Mme COLLIN Jacqueline

La séance est ouverte à 17h05

A l'ouverture de la séance, Monsieur Franck HOFFMANN est absent. Il a prévenu qu'il arriverait avec un peu de retard

Madame Jeannine BURDY, Vice-Présidente du CCAS assure la présentation de la séance du jour en raison de l'absence du Maire, pour des raisons de santé.

Elle donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 19 Mars 2025
- Choix du prestataire pour le colis des seniors
- Choix du prestataire pour les colis des résidents de l'Ehpad
- Choix des prestataires pour le repas de l'Age d'Or (traiteur et location de tables)
- Choix du prestataire pour l'animation du repas de l'Age d'Or
- Aide au permis de conduire
- Informations diverses

DELIBERATIONS

06/25 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 MARS 2025

Madame La Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** le compte rendu de la séance du 19 Mars 2025

Madame La Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

-D'ADOPTER la présente délibération

07/25 - NOEL DES SENIORS - CHOIX DU PRESTATAIRE - COLIS

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du CCAS :

- Qu'il a été décidé de donner la possibilité aux seniors ayant droit, ressortissants de la commune de choisir entre la réception d'un colis gourmand ou la participation au repas de l'Age d'Or, à l'occasion des fêtes de Noël
- Qu'il serait souhaitable de maintenir le critère d'âge retenu : avoir 72 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours ; les bénéficiaires devant être inscrits sur les listes électorales de la commune.

Elle présente aux membres du CCAS les propositions obtenues des différents prestataires.

VU les propositions qui ont été élaborées par les sociétés suivantes :

- LAREDY
 1. COFFRET COUP DE COEUR pour un montant de 18 € euros ttc pour une personne seule et 28 € ttc pour un couple
 2. COFFRET DECOUVERTE GOURMANDE pour un montant de 19 € ttc pour une personne seule et 27 € ttc pour un couple
- HEXA GOURMET :
 1. VALISETTE INSTANTS PETILLANTS pour un montant de 24,50 € ttc pour une personne seule et de 34,90 € ttc pour un couple
 2. VALISETTE JOYEUSES FETES pour un montant de 12,50 € ttc pour une personne seule et de 17,50 € ttc pour un couple
- CAVE COOPERATIVE TERRES AILEES DE GONFARON, pour une fourchette de prix allant de 20 à 24 € ttc par colis, à composer avec les produits proposés
- LE MAG EN VRAC – BESSE SUR ISSOLE
 1. VALISETTE 1 PERSONNE : 20€
 - 1 bière de noel 33cl / ou 1 limonade ou jus de fruit 33cl
 - 1 daube de bœuf au vin 760g
 - 1 terrine de canard
 - 6 mini financiers au miel 100g
 - 1 calisson de provence
 - 1 mini nougat individuel
 2. VALISETTE 2 PERSONNES : 32€
 - 1 vin domaine des grandes aubreguières flassans / ou 1 infusion bio pétillante
 - 1 terrine de canard
 - 1 sauté de cerf sauce forestière 760g
 - 6 mini financiers au miel 100g
 - 2 calissons
 - 2 mini nougats individuels

CONSIDERANT que ces propositions ont été soumises aux membres du CCAS ;

Il est proposé aux membres du CCAS :

- **DE RENOUVELER** cette année, la distribution des colis de Noël à nos aînés,
- **DE CHOISIR** pour les colis distribués aux aînés bénéficiaires parmi les propositions ci-dessus.
- **DE MAINTENIR** le critère d'âge pour les bénéficiaires, à 72 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours.
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférant.
- **DE PREVOIR** la distribution des colis avant Noël, soit les 17,18 et 19 Décembre 2025.

Les bénéficiaires devront être inscrits sur les listes électorales de la commune

Madame La Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- **DE RENOUELER** cette année, la distribution des colis de Noël à nos aînés,
- **DE CHOISIR** pour les colis distribués aux aînés bénéficiaires la proposition suivante : celle du LE MAG EN VRAC – BESSE SUR ISSOLE (valisettes 1 personne et couple)
- **DE MAINTENIR** le critère d'âge pour les bénéficiaires, à 72 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours.
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférant.
- **DE PREVOIR** la distribution des colis avant Noël, soit les 17,18 et 19 Décembre 2025.

-Ce sont les colis proposés par LE MAG EN VRAC qui ont été retenus avec, en boissons : une bière de Noël pour le coffret une personne et la bouteille de vin pour le coffret couple

08/25 -CHOIX DU CADEAU DE NOEL OFFERT PAR LE CCAS AUX RESIDENTS DE L'EHPAD

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS :

- Qu'il a été décidé d'offrir une après-midi récréative et un cadeau aux résidents de la Maison de retraite de la commune, à l'occasion des fêtes de Noël

CONSIDERANT que le CCAS a réceptionné des propositions provenant de :

1. LAREDY COFFRET DOUCEURS à 12 € TTC/unité
2. HEXA GOURMET COFFRET SPECIAL MAISON DE RETRAITE à 22 € TTC/unité
3. ESPRIT GOURMET TROUSSE BIEN ETRE ET DOUCEURS à 15,20 € TTC/unité
4. CHEZ JOHANNA (prestation soin des mains) à 17 € ttc

CONSIDERANT que ces propositions ont été soumises aux membres du CCAS ;

Il est proposé aux membres du CCAS :

- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférant.

Les crédits sont inscrits au Budget du CCAS

Madame La Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- **DE RENOUELER** cette année, l'organisation d'une après-midi-récréative aux résidents de la Maison de retraite de la commune, à l'occasion des fêtes de Noël,
- **DE CHOISIR** les propositions de cadeaux suivantes : la TROUSSE BIEN ETRE ET DOUCEURS à 15,20 € TTC/unité d'ESPRIT GOURMET et la prestation soin des mains de JOHANNA à 17 € ttc

-Monsieur Franck HOFFMANN prend place dans la salle à 18h19 et participe donc au vote des délibérations qui suivent

09/25 -ORGANISATION DU REPAS DE L'AGE D'OR - CHOIX DU PRESTATAIRE (REPAS ET LOCATION DE TABLES)

Madame La Vice-Présidente expose :

- Que la date du repas de l'Age d'Or est traditionnellement fixée au dernier dimanche du mois de Janvier, soit le 25 Janvier 2026 ;

Qu'il serait souhaitable de maintenir le critère d'âge pour en bénéficier à 72 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours ; les bénéficiaires devant être inscrits sur les listes électorales de la commune.

Elle présente aux membres du CCAS les propositions obtenues des différents prestataires.

VU les propositions de repas qui ont été élaborées, sur la base de 120 personnes, par les traiteurs suivants :

- XAVIER TRAITEUR AUPS, pour un montant de 40 euros TTC par personne
- GAUDEFROY TRAITEUR RECEPTIONS, pour un montant de 45 euros TTC/personne

VU la proposition de location et livraison de tables par la société LUNCH SERVICE, pour un montant de 567,05 € TTC

CONSIDERANT que ces propositions ont été soumises au conseil d'administration, en annexe de la convocation du 1er Octobre 2025, afin qu'il soit en mesure de les examiner,

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur l'organisation du repas de l'Age d'Or le 25 Janvier 2026, sur le choix du traiteur et sur la proposition de la société LUNCH SERVICES pour la location et livraison des tables

Madame La Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- **DE MAINTENIR** le critère d'âge pour en bénéficier à 72 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours ; les bénéficiaires devant être inscrits sur les listes électorales de la commune.
- **DE CHOISIR** la proposition de GAUDEFRY TRAITEUR RECEPTIONS pour un montant de 45 euros TTC par personne, avec le menu suivant : Apéritif avec 4 pièces cocktail – Foie gras de canard mi-cuit- Quasi de veau- Fromage Comté 12 mois – Buchette citron en folie
- **D'ACCEPTER** la proposition de LUNCH SERVICES d'un montant de 567,05 € TTC pour la location et livraison de tables

Les crédits sont inscrits au Budget du CCAS

-Le choix du vin servi à table reste identique à l'an dernier

10/25- CHOIX DE L'ANIMATION MUSICALE POUR LE REPAS DE L'AGE D'OR DU 25 JANVIER 2026

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration du CCAS que la date du repas de l'Age d'Or a été fixée au dimanche 25 Janvier 2026 et qu'il convient de choisir un prestataire pour l'animation musicale.

Elle présente les différentes propositions d'animation musicale aux membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Christian KIEFFER pour un montant de 150 €
- Florine et Aurélie pour un montant de 500 € (1h30)

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer en faveur d'un prestataire pour l'animation musicale du repas de l'Age d'Or

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- **DE CHOISIR** la proposition de Christian KIEFFER pour un montant de 150 euros

Les crédits sont inscrits au Budget du CCAS

-Madame Jeannine BURDY, Vice-Présidente, informe l'assemblée de la participation à titre gracieux de l'association ISSOL DANSE pour l'occasion, qui offrira aux convives une prestation de danses de salon.

11/25- AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Madame La Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration du CCAS que le permis de conduire est un atout incontestable pour l'accès à l'emploi ou à la formation.

Son obtention n'est malheureusement pas à la portée de toutes les bourses pour les jeunes de la commune.

Un dispositif a été mis en place depuis 2024 permettant de favoriser l'accès au permis de conduire aux jeunes Bessois, selon les modalités suivantes :

- Avoir entre 15 et 22 ans à la date du dépôt de dossier,
- Etre domicilié sur la Commune de Besse-Sur-Issole depuis plus d'un an,
- Sans conditions de ressources mais moyennant un engagement citoyen à effectuer 15 heures de bénévolat au service de la commune, dans les 6 mois suivant l'obtention de l'aide. Les modalités de cette contre-partie seront à définir avec les candidats,
- La participation du CCAS sera versée directement à l'auto-école, dès l'obtention du code par le bénéficiaire,
- L'aide financière accordée s'élèvera à 300 € par dossier validé.
- Un suivi régulier du candidat sera assuré par un agent en charge du CCAS.

Les crédits alloués au CCAS pour cette opération ont été :

- o de 3000 € pour l'année 2024 (soit pour dix candidats)
- o de 4500 euros pour l'année 2025 (soit pour 15 candidats)

En raison de la demande croissante, il est proposé de renouveler le principe du versement d'une aide financière à l'obtention du permis de conduire pour 2026 et de porter le budget alloué à cette opération à 6000 euros (soit pour 20 candidats) . Les modalités pré-citées restent en vigueur.

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- **DE RECONDUIRE** l'aide financière au permis de conduire pour les jeunes selon les modalités précitées
- **D'ALLOUER** un budget de 6000 euros pour 2026, soit une aide de 300 euros pour 20 candidats.

Les crédits sont inscrits au Budget du CCAS

-Il est confirmé à Madame Estelle BOUVET, membre du CCAS, qui s'interroge, que l'aide versée est sans conditions de ressources.

-Madame Sabine BLANC, membre du CCAS, souhaite savoir comment se passe le bénévolat

-Madame Jeannine BURDY, Vice-Présidente, répond que les jeunes gens qui effectuent leur bénévolat dans les services administratifs, à l'Ehpad, à la bibliothèque, aux services techniques, dans les écoles, se sont montrés sérieux et assidus.

12/25- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CANTINE DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2025 POUR UN ENFANT FREQUENTANT L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame La Vice-Présidente fait part de la demande de [REDACTED]

[REDACTED] a fait part de ses difficultés pour régler les repas de cantine des Octobre et Novembre 2025 de son fils, [REDACTED] inscrit en classe élémentaire de [REDACTED].

Elle a réglé les factures correspondant aux mois de Septembre et Octobre 2025 mais se trouve dans l'incapacité d'honorer les factures cantine correspondant aux mois de Novembre et Décembre 2025.

[REDACTED]. Elle se trouve dans une situation précaire, suite à une séparation particulièrement éprouvante.

VU la demande de [REDACTED];

CONSIDERANT que sa situation est actuellement précaire ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

[REDACTED] DE PRENDRE A LA CHARGE DU CCAS les factures de cantine de Novembre d'un montant de 51 € et de Décembre 2025 d'un montant de 40,80 €, pour l'enfant [REDACTED]
[REDACTED]

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- **DE PRENDRE A LA CHARGE DU CCAS** les factures de cantine de Novembre 2025 d'un montant de 51 € et de Décembre 2025 d'un montant de 40,80 €, pour l'enfant [REDACTED]

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

- Cadeaux hommes/femmes repas Age d'or
- Cadeaux doyens
- Bilan Plan canicule
- Personnes vulnérables
- Bilan aide au permis
- Rendez-vous café
- Salon Bien être
- Ateliers numériques
- Semaine bleue
- Don du Sang
- Navettes minibus
- Sortie restaurant
- Atelier Prendre soin de soi
- Gynécobus
- Jardins familiaux
- Maisons Blandine
- Travaux Ehpad
- Travaux appartement CCAS
- Cabane à livres
- Portage de repas
- Fond de compensation TVA

Cadeaux hommes/femmes repas Age d'or

(devis la Presse pour des porte-clés hommes) – Pour les dames, ce sera une rose

DEVIS 4/10/2025

PRESSE DE BESSE
FI ROBERT RABAT MYLENE
24 RUE FREDERIC MONTENARD
83890 Besse sur Issole
TVA : FR 12908130695

Client CCAS
Réf client DEVIS

Articles de la vente	Prix HT	PRIX TTC	TVA	Remise -10% par article	Quantité	TOTAL HT	TOTAL TTC
Porte clé Besse	3,83 €	4,60 €	20%	4,14 €	50	172,50 €	207,00 €

Cadeaux doyens

06/11/2020 09:38

Messagerie Pro

Le Mag'en Vrac - BESSE/ISSOLE

Les coffrets de Noël 2025

VALISETTE "GOURMANDE"
52€ au lieu de 57€

- 1 vin blanc mousseux 75cl (méthode traditionnelle Collobrières)
- 1 fois gras de canard entier Sud Ouest 90g
- 1 tapenade à la truffe (Signes)
- 1 pain d'épices
- 1 boîte d'orangettes bio

VALISETTE "CODCONING"
38€ au lieu de 42€

- 1 infusion froide "Relaxante" 75cl
- 1 the de Noël + 2 sachets réutilisables
- 2 petits mugs de Noël
- 1 panettoncino 100g
- 1 Miel 250g (Besse)
- 1 fagot de guimauves chocolat

Novembre 10%

VALISETTE "APERÔ"
31€ au lieu de 34€

- 1 bière de Noël 75cl (La Seyne)
- 1 tartinable (signes)
- 1 terrine bio française
- 1 paquet d'oreillettes apéro
- 1 paquet de croûtons (signes)

VALISETTE "DUO"
23€ au lieu de 26€

- 1 bière de Noël 33cl (La Seyne)
- 1 vin blanc pétillant 25 cl (Gusti)
- 1 paquet d'oreillettes apéro
- 1 boîte de caramels 40g
- 1 sachet de biscuits de Noël 150g

<https://messageriepro.manga124.com/mailbox/> INRCK:1 0085255F INRCK

-11

-Le CCAS ayant décidé de choisir le prestataire LE MAG EN VRAC pour les colis seniors, il est convenu d'offrir aux doyens, une plante pour Madame [REDACTED] et une écharpe ou un coffret cadeau à la pharmacie pour Monsieur [REDACTED]

Bilan Plan canicule

- 2 personnes inscrites en 2025
- On a ouvert une salle climatisée en Mairie pour les accueillir
- Madame Estelle BOUVET, membre du CCAS s'est occupée de prendre des nouvelles de [REDACTED]
- Madame Jeannine BURDY a pris contact avec [REDACTED]

-Madame Renée BULTET, membre du CCAS, fait savoir qu'elle réside à côté de [REDACTED] et qu'elle lui a proposé son aide si besoin.

Mises en protection

- Madame [REDACTED] qui a dans un premier temps était hospitalisée et placée ensuite en EHPAD.
Son chien a été conduit en refuge à ROCBARON et du fait que sa maîtresse soit en EHPAD, il peut être proposé à l'adoption.
- Monsieur [REDACTED] : Il est tombé dans son cabanon et avait également un chien. Le dossier auprès du DAC (dispositif d'appui à la coordination) a été relancé.

-Madame Jeannine BURDY, Vice-Présidente, précise qu'à la sortie de l'hôpital, il sera en convalescence en maison de repos. Il reprendra son chien, placé en refuge à ROCBARON, lorsqu'il rentrera à son domicile.

-Un ASVP a porté des affaires à Monsieur [REDACTED], après les avoir récupérées à son domicile.

- Monsieur [REDACTED], semble quelque peu instable.

-Le DAC est informé de cette situation. Le numéro de téléphone du responsable [REDACTED] organisme pour lequel il travaille, leur a été communiqué.

- Madame [REDACTED] a pu intégrer un logement. Sa famille est au courant de son état de santé.

Cette personne est vulnérable..

Bilan Aide au permis de conduire

- Depuis 2024, nous avons compté 25 inscrits : 13 ont passé leurs codes et effectué leurs heures de bénévolat, 12 sont en cours ; Nous avons annulé une candidature car elle a été finalement prise en charge par la mission locale.

Les rendez-vous café

- Le prochain RDV a été fixé au 21 Novembre 2025. Cette initiative est plébiscitée avec une petite dizaine de participants à chaque rencontre. Le lieu reste à définir.

Salon Bien-être

- Nous avons encaissé cette année la somme de 1025 euros avec la participation de 21 exposants
- *Madame Estelle BOUVET, membre du CCAS, a beaucoup apprécié.*
- *Madame Jeannine BURDY, fait part de la publication de Madame Laurence DE SOUSA ARRAIS, participante, qui nous a adressé ses remerciements sur Facebook pour l'organisation du salon. Plusieurs exposants ont salué l'accueil qui leur a été réservé.*

Ateliers numériques

- Ils ont débuté le 30 septembre pour 12 sessions et 12 inscrits ; Il est complet.

FÉDÉRATION VAR
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

@

ATELIERS NUMÉRIQUES

pour les Séniors

Session du
30
septembre
2025 au 4
Novembre
2025 les
mardis de
10h à 12h

Pour découvrir
ou se perfectionner
sur le numérique !

Courriel :
culture.besse@wanadoo.fr
Téléphone : 04.94.69.70.04.

Financés par le Conseil Départemental du Var

VAR
LE DÉPARTEMENT

La semaine bleue

- 8 inscriptions pour la foire de Marseille lundi 6 Octobre
- 14 inscriptions pour la journée à l'Aire des Sigues vendredi 10 Octobre
- Des membres du CCAS participent à ces sorties organisées par la communauté de communes

-Madame Marie-Thérèse QUENIN, membre du CCAS tient à faire part de sa satisfaction concernant la sortie à la foire de Marseille

-Pour l'évènement de clôture, le vendredi 10 Octobre, à l'aire des sigues de GONFARON, Monsieur Didier MONTANARD, Adjoint au Maire, représentera la Municipalité, Madame Sabine BLANC, représentera le CCAS

Don du Sang

- Les dates ont été fixées pour 2026 : Mardi 6 Janvier, Mardi 14 Avril et Mardi 3 Novembre de 15h à 19h30

Navettes MINIBUS

Pour Rocbaron

ZAC Fray redon

Départ 9h00

Parking école Maternelle (face Mairie)

Retour 12h00

jeudi 9 octobre

jeudi 23 octobre

Jeudi 6 novembre

Jeudi 20 novembre

Jeudi 4 décembre

Jeudi 18 décembre

Pour Brignoles

Départ 9h00

Parking école Maternelle (face Mairie)

Retour 12h00

Samedi 1^{er} novembre

samedi 15 novembre

Samedi 29 novembre

Samedi 13 décembre

Samedi 27 décembre

Pour Garéoult

mardi 14 octobre

mardi 4 novembre

mardi 2 décembre

Inscriptions au Point information tourisme

04 94 86 17 78 ou au 04 94 69 70 04

Sorties CCAS avec la navette

- Accompagnement de sorties sur Brignoles (pièces de théâtre, concerts,...)
- Pas de sortie au restaurant en 2025 – A voir en 2026

-Madame Sabine BLANC précise que lorsque les participants ne sont pas nombreux, elle les conduit avec son propre véhicule

Ateliers PRENDRE SOIN DE SOI



PRENDRE SOIN DE SOI APRES 60 ANS

Dates :
TOUS LES LUNDIS
27/10/2025,
03/11/2025,
10/11/2025,
17/11/2025,
24/11/2025

 **ATELIER POUR RENFORCER
L'ESTIME DE VOUS-MEME !**

- » Conseil en image
- » Communication non verbale
- » Colorimétrie
- » Entretien personnalisé

Atelier de 5 séances

 **de 9h00 à 12h00**

 **Foyer salle polyvalente
Parking du Pradon
BESSE-SUR-ISOLE**

**Inscription
gratuite
obligatoire**

 **Mairie
Mme AUDA
Tél. : 04.94.69.76.54**






#Rencontresanté

**CONVENTION DE PARTENARIAT
« ATELIER PRENDRE SOIN DE SOI »**

ENTRE

La **Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur** dite Mutualité Française Sud, Immeuble « Le Condorcet », 18 rue Elie PELAS 13016 MARSEILLE représentée par **Monsieur Jean-Paul BENOIT** agissant en qualité de Président,

Et

CCAS DE BESSE SUR ISSOLE, 15 Bvd Paul Bert, 83890 BESSE SUR ISSOLE, représenté(e) par **Madame Jeannine BURDY**, agissant en qualité de Vice-Présidente.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit dans le cadre du programme régional de prévention porté par la Mutualité Française Sud :

I - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Mutualité Française Sud et **CCAS DE BESSE SUR ISSOLE** dans le cadre de la mise en œuvre d'un « Atelier Prendre Soin de Soi ». L'objectif étant d'amener les personnes âgées de plus de 60 ans à entrer dans une démarche de santé et de prévention, à prendre soin d'elles et dynamiser leur parcours de santé par le conseil en image.

Des outils pédagogiques et de communication sont à la disposition du public ciblé (dépliants).

Le déroulement d'un « Atelier Prendre Soin de Soi » est placé sous la responsabilité d'une professionnelle initiée au protocole « Prendre Soin de Soi » érigé par la Mutualité Française Sud.

Un atelier comprend 15 personnes maximum et âgées au minimum de 60 ans.

Le nombre de participants par atelier doit respecter la législation en vigueur.

Un « Atelier Prendre Soin de Soi » est composé de 4 séances d'animation en groupe, de trois heures hebdomadaires et 1 séance individuelle de compte rendu personnalisé de 4 heures à raison de 10 minutes par participant.

Séance	Déroulement	Durée
Séance 1	Partie administrative + partie connaissance du groupe	3H00
Séance 2	Animation, jeux, échange avec le groupe	3H00

Séance 3	Animation, jeux, échange avec le groupe	3H00
Séance 4	Animation, jeux, échange avec le groupe	3H00
Séance 5	Partie administrative + Bilan personnalisé et conseils de 10 minutes par personne	4H00

II - ENGAGEMENT DES PARTIES :

CCAS DE BESSE SUR ISSOLE s'engage à :

- Respecter et faire respecter la procédure et la pratique d'un « Atelier Prendre Soin de Soi » telles que définies dans l'objet de la convention,
- Ne pas facturer cet « Atelier Prendre Soin de Soi » aux participants,
- Mettre en place les mesures de protection et les gestes barrières COVID-19 recommandés par le Ministère de la santé afin de protéger les participants et l'animateur de l'« Atelier Prendre Soin de Soi »,
- Mettre à disposition la salle **du Foyer, Parking du Pradon, 83890, BESSE SUR ISSOLE** adaptée à la réalisation des ateliers aux dates et horaires suivants :

Séance	Date	Horaire de début	Horaire de fin
Séance 1	27/10/2025	09H00	12H00
Séance 2	03/11/2025	09H00	12H00
Séance 3	10/11/2025	09H00	12H00
Séance 4	17/11/2025	09H00	12H00
Séance 5	24/11/2025	08H30	12H30

La Mutualité Française Sud s'engage à :

- Organiser un atelier de 5 séances auprès des personnes âgées de **BESSE SUR ISSOLE** qui débutera le **27.10. 2025** et se terminera le **24.11.2025**,
- Financer l'atelier organisé dans le cadre de cette convention,
- Autoriser le **CCAS DE BESSE SUR ISSOLE**, à utiliser tous les supports pédagogiques et de communication rattachés à l'« Atelier Prendre Soin de Soi »,
- Mettre à disposition le matériel d'animation destiné au bon fonctionnement de l'atelier,



- Produire un bilan de l'atelier,
- Accorder au **CCAS DE BESSE SUR ISSOLE** le droit d'utiliser le nom et logo de la Mutualité Française Sud (en respectant la charte graphique) pour l'ensemble de sa communication interne et externe pour la durée de la présente convention,
- Se réserve le droit d'annuler l'atelier si au cours de celui-ci le nombre de participants n'est pas suffisant (en situation normale : prévenir la Mutualité Française Sud s'il y a moins de 10 participants ;

III - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de ce partenariat, le partenaire traite pour le compte de la Mutualité Française Sud des données à caractère personnel. A ce titre, le partenaire reconnaît agir en tant que sous-traitant au sens de la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Tous les documents et données récoltées dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat sont tenus à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration. A ce titre, le partenaire s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles récoltées. Le partenaire s'interdit formellement de mettre à disposition, transmettre ou céder, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ces données à des tiers non autorisés.

IV - DISPOSITIONS DIVERSES :

La date d'entrée en vigueur de cette convention correspond à la date de sa signature.

La convention arrivera à son terme lors de la finalisation du rapport d'évaluation du programme d'activités.

Les parties s'engagent à régler tout litige en rapport avec la présente convention à l'amiable.

Fait à Marseille, le 19/08/2025,

Le Président de la Mutualité
Française Sud et par délégation

Karin DELRIEU
La directrice

CCAS DE BESSE SUR ISSOLE



Gynécobus Novembre

Sur RDV uniquement - 54 villages desservis donc il est impossible d'être présent chaque mois. Il est possible de prendre RDV sur un autre point d'accueil



GYNECOBUS

MARDI 4: RIANs / POURRIERES
MERCREDI 5: LE LUC / LE THORONET
JEUDI 06: PUGET / GAREOULT
MERCREDI 12: ST MAXIMIN / SEILLONS
JEUDI 13: TAVERNES / BARJOLS
VENDREDI 14: VINON / GINASSERVIS
MARDI 18: PIGNANS / GONFARON
MERCREDI 19: BRIGNOLES / ROCBARON
JEUDI 20: POURCIEUX / ST MAXIMIN
VENDREDI 21: LE CANNET / LE LUC
MARDI 25: COTIGNAC / FOX AMPHOUS
MERCREDI 26: TOURVES / NANS
JEUDI 27: PUGET / STE ANASTASIE
VENDREDI 28: BRIGNOLES / BESSE S ISOLE

PRISE DE RDV AU 04 94 72 66 00
OU SUR DOCTOLIB

Logos: Région PACA, Préfet du Var, Région Sud, Le Département, ARS, M, Tous!

Jardins familiaux

- La parcelle affectée à l'école a été libérée. Elle est disponible à la location

-Monsieur Richard MARIANI, membre Elu du CCAS, indique qu'une parcelle sera prêtée aux Maisons Blandine, quand la structure sera opérationnelle

-Monsieur Franck HOFFMANN, membre Elu du CCAS, relaie le souhait des enseignants de l'école élémentaire de pouvoir bénéficier d'un terrain pour sensibiliser les enfants à la nature, à la flore et à la faune.

-Monsieur Richard MARIANI pense que le terrain du Bastidon, situé derrière le camping pourrait être approprié.

Maisons BLANDINE

-Monsieur Richard MARIANI, Adjoint à l'urbanisme et membre Elu du CCAS a la parole sur l'avancée du dossier. Il informe de la signature de l'acte qui devrait intervenir avant fin novembre 2025. Les travaux devraient se poursuivre durant un an, un an 1/2

Travaux à la Maison de retraite

- Les travaux d'installation d'une climatisation dans les couloirs et parties communes de la Maison de retraite ont été effectués.

-Madame Jeannine BURDY annonce que le montant des travaux s'élève à 18.439,88 € TTC

Travaux Appartement CCAS - Rue Emilie Gasquet

- Les travaux de peinture réalisés par les services techniques sont en cours

Cabane à livres

- 3 bénévoles se sont occupés de trier et de ranger les livres. Il s'agit de Mesdames Marie-Thérèse QUENIN, Ginette GHIO et Else DJIAN

Portage de repas

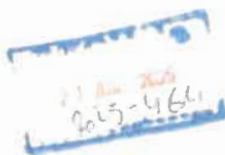
- Il n'y a eu aucune réponse aux questionnaires distribués dans les boîtes aux lettres, donc nous ne donnons pas suite

Fond de compensation TVA

- Un courrier de la préfecture nous informe du versement au CCAS de 1230,30 €, au titre du fond de compensation



Préfecture du Var (83)
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des finances locales



Toulon, le 11/07/2025

LE PRÉFET DU VAR (83)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local du CCAS :
CCAS BESSE-SUR-ISSOLE (n° de SIRET 26830034000018)

Copie J. Bursig

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2025 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 11/07/2025 le montant de 1 230,30 € est attribué au bénéfice du ccas au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 0,00 € pour les dépenses de fonctionnement et à 7 500,01 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 1 517,00 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture du Var

[Signature]
Le Secrétaire Général de la Préfecture du Var

AUTRES SUJETS EVOQUES

-Madame Renée BULTET souhaite savoir si des ateliers équilibre sont programmés prochainement.

-Il lui est répondu que pour l'instant, rien n'est prévu.

-Madame Estelle BOUVET signale que les jeux d'enfants à côté de la salle polyvalente sont dégradés (toboggan, tourniquet).

-Les services techniques verront avec l'entreprise ce qu'il convient de faire.

-Madame Sabine BLANC se propose d'emmener les personnes qui en ont besoin à l'antenne des restos du Cœur à Brignoles.

-Madame Jeannine BURDY va vérifier s'il y a quelques potentiels bénéficiaires sur la commune.

-Madame Estelle BOUVET demande s'il est possible de créer une page CCAS sur les réseaux.

-Il lui est précisé que c'est difficile en ce moment au vu du contexte préélectoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58

Fait à Besse sur Issole, le 15 Octobre 2025

Le Président,

Eric COLLIN

